



Commissaire aux comptes

45 Avenue Leclerc
69007 Lyon

2BMS

**Société de Participations Financières de Profession Libérale à Responsabilité
Limitée au capital de 173.628 Euros
Siège social : 2 Rue Grolée – 69002 Lyon**

840 725 824 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS



Commissaire aux comptes

45 Avenue Leclerc
69007 Lyon

2BMS

**Société de Participations Financières de Profession Libérale à Responsabilité
Limitée au capital de 173.628 Euros
Siège social : 2 Rue Grolée – 69002 Lyon**

840 725 824 RCS LYON

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés en date du 9 septembre 2025 concernant l'apport en nature devant être effectué au profit de la SPFPL SARL 2BMS (ci-après la « Société Bénéficiaire ») par Madame Mathilde BOUCHET (ci-après « l'Apporteur »), nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-33 Code de commerce, sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le traité d'apport de titres signé entre l'Apporteur et la Société Bénéficiaire.

Il nous appartient d'exprimer une opinion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la Société Bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération envisagée, description et évaluation des apports

Madame Mathilde BOUCHET, associée au sein de la société SELARL POLDER Avocats, souhaite apporter à la SPFPL SARL 2BMS, la pleine propriété de 64 parts sociales de la SELARL POLDER Avocats, évaluée à 162 666 euros.

La société SPFPL SARL 2BMS est une Société de Participations Financières de Profession Libérale à Responsabilité Limitée au capital de 173 628 euros divisé en 173 628 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euros chacune. Son siège social est situé à LYON (69002) - 2 Rue Grolée, et la société est immatriculée sous le numéro 840 725 824 RCS LYON.

L'apport a été évalué sur la base du fonds libéral apporté par Madame Mathilde BOUCHET à la société SELARL POLDER Avocats. Cet apport ayant donné lieu à un rapport du commissaire aux apports en date du 31 juillet 2025.

1.2 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 162 666 euros, il sera attribué à Madame Mathilde BOUCHET, DIX SEPT MILLE CENT SOIXANTE DOUZE (17 172) parts sociales nouvelles, entièrement libérées, de la SPFPL SARL 2BMS qui seront émises au pair soit une augmentation de capital de 17 172 euros.

L'augmentation de capital s'élevant à 17 172 euros et la valeur de l'apport à 162 666 euros, il sera constitué une prime d'apport de 145 494 euros.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

S'agissant de la valorisation de l'apport proposée dans le contrat d'apport, ces diligences ont consisté à :

- Prendre connaissance de la valeur des titres apportés ;
- Prendre connaissance de la méthode de valorisation de la clientèle apportée à la SARL POLDER Avocats dans le cadre du précédent rapport du commissaire aux apports en date du 31 juillet 2025 ;

2BMS - Rapport du commissaire aux apports

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 162 666 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale à l'augmentation de capital de la société Bénéficiaire, augmentée de la prime d'apport.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2025

Le commissaire aux apports
Allians Auditeurs & Associés

DocuSigned by:
Martin Chomette
CBE0A7950CC741E...

Martin Chomette